

## Communiqué de la Fédération SUD éducation du 21 mars 2014

Rassemblement du 2 avril devant les Rectorats ; pour la scolarisation des élèves atteints de handicap : exigeons tous ensemble la titularisation des Auxiliaires de vie scolaire !

*La fédération SUD éducation appelle à participer aux mobilisations qui se dérouleront le mercredi 2 avril 2014 en faveur de la scolarisation des élèves en situation de handicap et pour exiger un véritable statut pour les personnels exerçant des missions d'AVS. Nous vous invitons à prendre contact avec vos syndicats locaux pour rejoindre les rassemblements qui auront lieu dès 9h00 devant les Rectorats de toutes les académies.* Le 22 août dernier, le gouvernement a annoncé la création d'un « statut spécial », la reconnaissance « d'un vrai métier » pour les collègues accompagnant les élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire. M. Ayrault et M. Peillon proclamaient alors « la fin de la précarité » pour les auxiliaires de vie scolaire (AVS)... Si ce coup médiatique de rentrée a pu susciter une lueur d'espoir chez les personnels concernés et les parents d'élèves en situation de handicap, la réalité, une fois l'effet d'annonce passé, s'avère très cruelle : • Un CDI uniquement pour les AVS qui arrivent au terme de leurs reconductions, donc ayant déjà exercé 6 ans comme AED-AVS. Ces dernier-e-s devront s'être auparavant engagé-e-s dans un dispositif de VAE... En 2014, la mesure ne concernera donc que 2 500 postulant-e-s sur 28 000 AED-AVS, soit moins de 10% de ces dernier-e-s... • Un CDI qui portera sur la « même quotité de temps de travail », leurs salaires resteront donc scandaleusement faibles et n'excéderont que très rarement les 600-700€ ! • Cette possibilité de « CDisation » ne concernera pas les accompagnant-e-s en contrat aidé, notamment les 8 000 accompagnant-e-s recruté-e-s cette rentrée. C'est donc plus de 50 000 EVS, soit plus de 60% des accompagnant-e-s qui ne seront pas concerné-e-s. Que d'inégalités de statuts pour un même travail ! • Une « formation équivalente à celle que reçoivent tous les auxiliaires de vie scolaire leur sera offerte », c'est-à-dire 120 heures en tout ; on appréciera ce « grand plan de formation » ! Nous sommes bien loin d'un métier et de conditions de travail décentes, nous sommes également bien loin des préconisations rendues au printemps dernier par le rapport du groupe de travail interministériel sur la « professionnalisation des AVS » qui a longuement planché sur la question ! ► **SUD éducation affirme que l'accompagnement des élèves en situation de handicap et les conditions de travail de celles et ceux qui les accompagnent méritent tout autre chose qu'un coup de communication.** ► **SUD éducation revendique des moyens supplémentaires pour l'aide aux élèves en situation de handicap et la titularisation sous statut de fonctionnaire pour toutes celles et tous ceux qui ont exercé cette mission.** ► **SUD éducation revendique la mise en place d'une réelle formation, indispensable à l'exercice du métier d'auxiliaire de vie scolaire.**

## Documents joints

[Communiqué SUD éducation-rassemblement AVS du 2 avril 14](#)